

## **Communiqué de presse**

29 des organisations représentatives des personnes âgées et des personnes handicapées, membres élus du Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

Paris le 20 avril 2017

### **Présidentielles 2017**

#### ***Préconisations et attentes d'organisations associatives, membres du Conseil de la CNSA***

A quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle, 29 membres des organisations membres du Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) réaffirment leur attachement au modèle original de gouvernance de la Caisse, réunissant l'ensemble des acteurs concernés (associations, syndicats, services de l'État, conseils départementaux, parlementaires, professionnels). Objet de nombreuses contestations en amont de sa création, cette caisse nationale est aujourd'hui largement reconnue de tous. Bien qu'ils se félicitent de l'introduction progressive de nouveaux acteurs incontournables, ces membres du Conseil soulignent la nécessité de préserver et de renforcer l'équilibre d'une gouvernance démocratique de la Caisse, partagée entre les différents acteurs membres du Conseil, tout en assurant une représentativité effective des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Les associations, unions et fédérations soussignées, membres élus du Conseil de la CNSA, font, en outre, part de leurs inquiétudes quant au financement de l'Objectif Global des Dépenses (OGD) sur des fonds propres, non pérennes, de la Caisse ou encore sur leur utilisation régulière à d'autres fins. Les membres associatifs réitèrent, en ce sens, leur demande de sanctuarisation et de définition d'une stratégie d'utilisation effective de ces fonds, exclusivement en réponse aux besoins d'accompagnement à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, conformément aux missions de la CNSA. Il en va effectivement du bien-être et de la dignité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Toute personne, quel que soit son niveau d'autonomie, quel que soit son handicap, doit effectivement avoir la possibilité d'accéder aux aides (humaines, techniques, ...) aux biens, aux services, aux soins, à l'information, à un accompagnement adapté, à une vie sociale, à l'éducation, soit aux droits. Cela impose d'adapter notre société à l'avancée en âge et aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, en répondant à l'ensemble de ses besoins et au plus près de ses attentes, de manière équitable dans l'ensemble des territoires.

Les associations, unions et fédérations soussignées, membres du Conseil de la CNSA réitèrent, enfin, leur demande d'application de la loi de 2005 consacrant un droit à compensation quel que soit l'âge, quel que soit le type de handicap et la suppression, en ce sens, des barrières d'âge des 60 et 75 ans pour l'allocation des prestations de compensation au handicap.

**Adessadomicile, AD-PA, ADMR, AFM-Téléthon, APAJH, APF, CFPSAA, FAGERH, FEHAP  
FENARA, FNADEPA, FNAQPA, FNATH, FNAR, FHF, France Alzheimer, Générations  
Mouvement, FNMF, GIHP, SNGC, Trisomie 21 France, l'UCR-FO, UNA, UNAFAM, UNAPEI,  
UNCCAS, UNISDA, UNIOPSS, SYNERPA**

#### **Contacts presse :**

**Caroline Selva - Conseillère Technique Autonomie et Citoyenneté PA/PH de l'Uniopss**

Tél. 01 53 36 35 38 / [cselva@uniopss.asso.fr](mailto:cselva@uniopss.asso.fr) / [www.uniopss.asso.fr](http://www.uniopss.asso.fr)

**Valérie Mercadal – Directrice de la communication de l'Uniopss**

Tél. 01 53 36 35 06 / [vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr) / [www.uniopss.asso.fr](http://www.uniopss.asso.fr)